



SALLE DES FETES DE LA CHAUME

(Etablissement Recevant du Public de Type L - W 4ème catégorie)

MEMENTO AUX USAGERS

PREAMBULE

La salle des fêtes de la Chaume est un équipement nécessaire et indispensable au milieu associatif, en même temps qu'il s'agit d'un élément du patrimoine local. La ville y attache une importance particulière en matière d'entretien et de confort.

Aussi, afin d'assurer la préservation de l'équipement et la sécurité, il est demandé aux usagers de respecter les recommandations ci-après.

1/ ACCUEIL

Il est remis aux utilisateurs un trousseau de 4 clefs (+ 2 si utilisation sono) :

- Une clef permettant l'ouverture de la grille extérieure.
- Une clef permettant l'ouverture de la porte intermédiaire entre le sas d'entrée et la salle
- Une clef qui ouvre la cuisine (rue du lieutenant Anger)
- La dernière clef sert à ouvrir le local poubelles (rue de l'Aqueduc).

La salle dispose de vasistas à ouverture manuelle par manivelle.

2/ ECLAIRAGE - INSTALLATIONS ELECTRIQUES

- L'éclairage se situe à l'intérieur de la salle, dans un boîtier placé à gauche en entrant, près de l'issue de secours :

> seule la partie du bas (interrupteurs) est accessible aux usagers

- Trois ventilateurs sous plafond permettent de rafraîchir l'atmosphère :

> les boutons de commande (ronds) propres à chaque appareil se trouvent près du boîtier électrique. Il suffit de tourner le bouton sur la droite pour mettre en route les appareils ou en augmenter la puissance.

- Une prise de courant triphasé se trouve en contrebas sur le mur du fond à gauche quand on regarde la scène :

> ne peut être utilisée qu'après validation du service de gestion des salles.

3/ MOBILIER ET MATERIEL A DISPOSITION

- la salle, y compris arrière scène, dispose de :

> 240 sièges au total, correspondant à la capacité d'accueil de la salle, répartis en 145 chaises plastique, 57 fauteuils utilisés uniquement lors des mariages, 38 chaises rouge avec accoudoirs. Les sièges sont répartis par sorte en paquets de 10.

> 2 diables porte-chaises réglables

> 40 tables plastique de 1,80 X 0,70 m réparties sur deux chariots en tas de taille égale

> 2 tables en bois (pour mariages) de 1,60 x 0,80 m + 2 tables en bois demie-lune

> 3 paravents mobiles

> 2 portants avec cintres

> 1 horloge murale

> 4 oriflammes sur pied (entrée).

- Dans la petite salle à l'arrière de la scène :

> les 38 chaises rouges + 1 diable de transport non réglable

> 1 tableau blanc sur pieds

> 1 portemanteaux.

Le mobilier doit être rangé correctement après utilisation suivant les instructions photographiques.

Les vitrines et ce qu'elles contiennent (propriété du musée) sont fermées à clef et inaccessibles aux usagers.

4/ MODALITES D'UTILISATION DE LA SALLE

- Affichage /décoration : Aucune fixation par quelque moyen que ce soit (colle, pointes, punaises, adhésif, etc.) ne sera autorisée sur les murs, vitres, etc.

> les annonces diverses peuvent se faire uniquement sur les paravents mobiles.

> l'affichage dans les vitrines extérieures est réservé à la Ville.

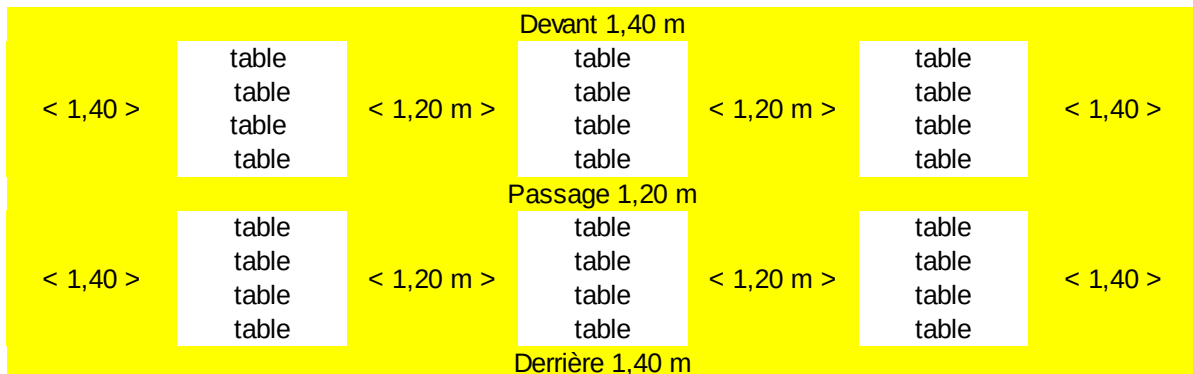
> les décors doivent répondre impérativement aux normes de classement anti feu M1 ou à défaut M2.

> l'utilisation d'artifices ou autres éléments à partir du feu sont strictement interdits.

- Ouvertures / circulation : un couloir de circulation d'1,40 m minimum doit à tout moment être maintenu en pourtour de la salle pour permettre l'évacuation par les issues de secours.

> les issues de secours doivent donc impérativement rester dégagées de tout obstacle .

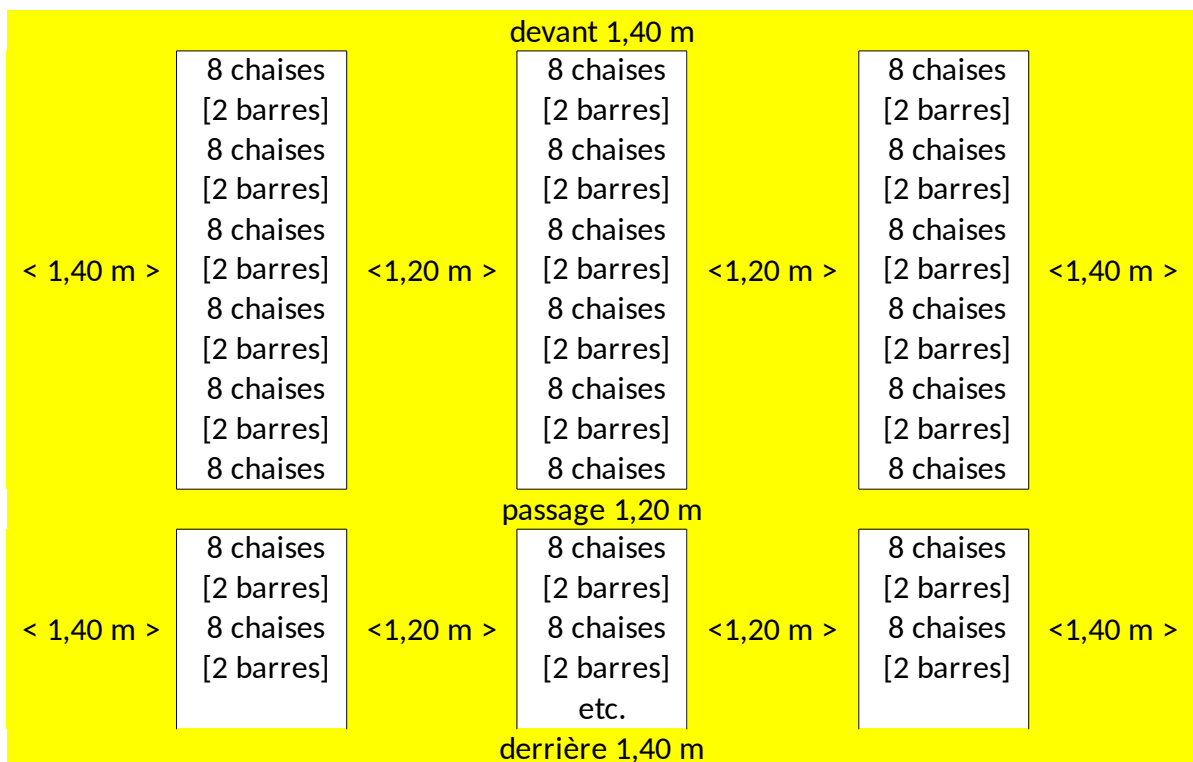
> en configuration « loto », il est impératif en plus de laisser un passage minimum de 1,20 entre deux rangées de tables, ainsi qu'un espace transversal de même largeur toutes les 4 tables. Cf. ci-après.



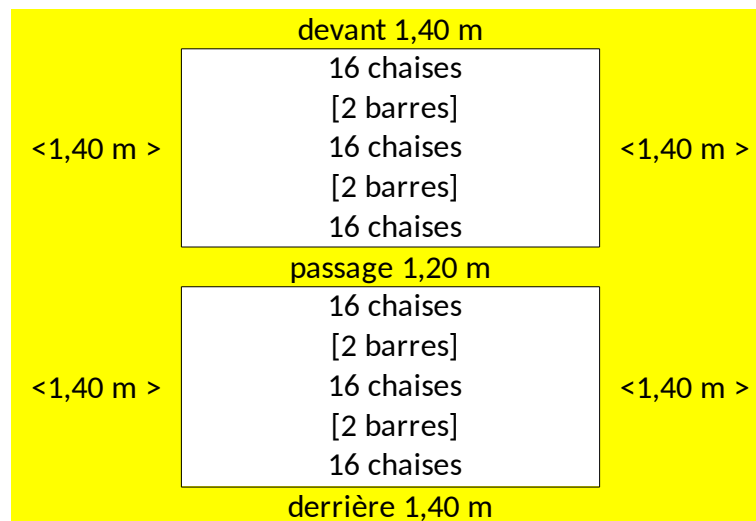
> en configuration « spectacle », les sièges seront reliés solidairement par rangées de 8 (ou de 16 si un couloir de circulation d'1,40 m minimum est respecté de chaque côté). Les barres inter-rangée seront positionnées à chaque bout pour délimiter l'espace entre deux rangées de chaises.

Un couloir transversal doit également exister par bloc de 50 chaises maximum.

exemple 1



exemple 2



- Toilettes : le bâtiment dispose de deux blocs sanitaires situés sur le côté droit de la salle.
 - > un sanitaire supplémentaire se trouve dans le couloir de droite quand on regarde la scène.
- Scène : la scène est accessible par un escalier sur le devant, ou depuis la petite salle à l'arrière.
 - > un escalier supplémentaire amovible peut être rajouté sur demande formulée au moins 15 jours ouvrables avant la manifestation
 - > le rideau de scène s'ouvre et se ferme manuellement par drisse
 - > les supports d'éclairage doivent être homologués et tout appareil électrique utilisé sur scène comme dans l'ensemble de la salle doit être conforme (marquage CE et/ou NF).
 - > les installations électriques doivent être conformes à la norme NF C 15-100.
 - > les décors sur scène doivent répondre aux normes de classement au feu M1, à défaut M2.
 - > il n'y a pas d'écran de projection
 - > sur la scène se trouvent deux boîtiers électriques permettant, pour celui côté escalier, un rappel de l'éclairage de la salle et pour l'autre l'allumage des projecteurs.
- La petite salle à l'arrière de la scène peut servir de loges :
 - > accessible par la cuisine (rue du Lieutenant Anger) ou par les deux couloirs de chaque côté de la scène. Nota : Les portes qui donnent sur ces couloirs depuis la salle ont une fonction coupe feu, elles doivent donc rester fermées en permanence.
- Sonorisation : nécessite 2 clefs supplémentaires.
 - > la mise en route s'effectue à partir du contacteur près du placard N°6 dans la salle à l'arrière de la scène. Insérer la clef et tourner d'un quart de tour à droite.

> pour la mise en marche des appareils, ouvrir le placard N°6 et appuyer sur le bouton de l'amplificateur. L'accès est ensuite possible pour les lecteurs de disques et de cassettes.

> le matériel est préréglé, il n'y a donc pas d'autre manipulation à effectuer par l'utilisateur.

> les branchements connexes (micros, ordinateur) sont possibles depuis la scène, en bas du mur de gauche quand on est sur scène.

> lors des utilisations de la sono, il est remis dans une boîte 1 micro HF et les piles correspondantes. Les piles doivent être enlevées après utilisation et les commandes de la sono coupées.

- Propreté : chaque utilisateur est tenu de laisser la salle dans un état minimum de propreté.

> ramassage de tous les détritiques et évacuation dans les containers.

> nettoyage des tâches éventuelles de vin, jus de fruit, graisse ou autre sur le carrelage, ainsi que sur les tables et chaises. Le matériel nécessaire est stocké dans la cuisine.

- Chauffage : la programmation du chauffage et de la température sont automatisés en fonction de la présence du public dans la salle.

> l'utilisateur n'a donc aucun réglage à effectuer sur les appareils.

- A l'issue des manifestations, bien veiller à :

> ce que tous les volets roulants soient fermés (cuisine, salle derrière la scène)

> toutes les lumières soient éteintes, y compris toilettes, etc. Couper également l'alimentation électrique de la sonorisation.

> qu'il n'y ait plus personne dans la salle et les annexes (toilettes)

> fermer le bâtiment (issues de secours, cuisine, porte intermédiaire entre salle et sas d'entrée, grille).

5/ MODALITES D'UTILISATION DE LA CUISINE

- Il s'agit d'un équipement d'appoint pour service courant :

> aucun rajout de matériel ne peut être fait par un traiteur ou autre sans que le service de prêt de salles en soit averti au moins deux semaines avant la manifestation et en ait donné l'accord

> la ventilation mécanique est en marche continue forcée, sans intervention possible des usagers

> l'armoire électrique sur le mur du fond à gauche est fermée à clef et inaccessible au public.

- Descriptif sommaire du matériel mis à disposition :

> 1 cuisinière vitro-céramique 4 plaques + four (équipé avec 1 grille et 1 plaque)

> 1 réfrigérateur

- > 1 évier
- > 1 desserte mobile en inox
- > il n'y a pas de vaisselle
- > Les placards, fermés à clef, sont dévolus au rangement du matériel des associations utilisatrice à titre de permanence.

- Après utilisation la cuisine doit être laissée propre : sol, murs, et bien entendu équipement

- > les déchets doivent être impérativement mis en sac et évacués dans les containers prévus à cet effet (couvercle rouge)
- > les cartons, canettes métalliques, plastiques seront déposés (pliés pour les cartons) dans le container de tri selectif (couleur jaune).
- > l'accès au local à ordures se fait depuis la porte de la cuisine (rue de l'Aqueduc). Pour ouvrir le rideau métallique, insérer la clef dans le contacteur et tourner vers la droite pour monter, à gauche pour redescendre.
- > avant 1 heure du matin impérativement, les containers doivent être descendus sur le quai pour collecte.
- > les verres doivent être déposés impérativement dans le collecteur enterré sur le quai en respectant les horaires pour la tranquillité des riverains.

6 / SECURITE

- Deux personnes de l'organisation nommément désignées chargées de la sécurité, notamment contre l'incendie, doivent être présentes en permanence pendant la présence du public. C'est à elles qu'il incombe :

- > de vérifier le respect de la capacité de la salle (240 personnes debout, organisation et public confondus). Il est préconisé pour ce faire le recours à un système de comptage des entrées (carnet à souche).
- > de faire évacuer la salle et de mettre en œuvre les dispositifs de lutte contre l'incendie dans le cas d'un éventuel départ de feu.
- > de vérifier que toutes les personnes ont bien quitté la salle avant de fermer les lumières et les locaux.
- > la Municipalité a toutefois décidé du recours à un personnel qualifié SSIAP1 pour tous les spectacles sur scène. Dans ce cas uniquement, une seule personne de l'organisation suffit en complément.

- L'alarme incendie se situe sur la droite du boîtier d'éclairage de la salle :

- > en cas de déclenchement, il convient préventivement d'évacuer la salle puis de s'assurer qu'il n'y a pas de départ de feu avant de désactiver l'alarme. Les modalités pratiques de cette intervention sont affichées à côté du boîtier.

- La salle dispose d'extincteurs répartis sur l'ensemble du bâtiment :
 - > les extincteurs à CO2 (poignée rouge) ne sont à utiliser que sur des feux de gaz et électriques.
- Un système de désenfumage d'urgence est présent également sous le boîtier d'alarme incendie:
 - > manoeuvrable exclusivement par les services de sécurité.
- La salle est équipée d'un défibrillateur automatique, situé sur le mur à gauche de la scène :
 - > lever le couvercle du boîtier (une alarme temporaire d'avertissement se déclenche), sortir l'appareil de sa sacoche, le mettre en marche, placer les électrodes en travers sur la poitrine du patient, écouter les instructions.
 - > dans le même temps prévenir les secours (Pompiers 18, SAMU 15).
- Un téléphone d'urgence (couleur rouge) se situe dans l'entrée, près de la porte intermédiaire :
 - > en appuyant sur la touche 1, mise en liaison directe avec les pompiers.
- Pour tout autre dysfonctionnement nécessitant une intervention urgente, appeler le commissariat (02-21-23-73-00) qui pourra solliciter le service d'astreinte de la Ville.

7/ RESTITUTION DES CLEFS - ETAT DES LIEUX

- Au moment de la restitution des clefs, à une heure convenue, la salle doit être rangée et vide de tout apport extérieur (nourriture, vaisselle, etc.)
 - > les clefs doivent être restituées si possible par la même personne qui les a récupérées à l'état des lieux entrant.
 - > il est souhaitable également que cette personne soit l'un des deux référents sécurité de la manifestation.

8/ BUREAUX

- Les bureaux situés de part et d'autre de l'entrée sont affectés comme salles de réunion pour les permanences associatives, et ne sont pas accessibles aux utilisateurs de la salle des fêtes (fermés à clef).
 - > Il n'ya donc pas possibilité de mobilier supplémentaire à partir des bureaux.

Nous vous remercions de votre attention et de votre compréhension

Le service de prêt de salles